



VACANCES D'ETE

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances

Date limite d'inscription le 09 Juin 2025

Nom du responsable légal : M. Mme

→ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____

Adresse complète:

Téléphone : Mail :

N° allocataire CAF :
(OBLIGATOIRE) (7 chiffres + 1 lettre)

QF :
(Le QF de référence pour l'année 2025 est celui de janvier 2024)

INSCRIPTION 4 OU 5 JOURS PAR SEMAINE OBLIGATOIRE
SAUF POUR LES SEMAINES AVEC JOUR FERIE : INSCRIPTION 3 OU 4 JOURS OBLIGATOIRE

JUILLET Accueil à GIDY	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 7	<input type="checkbox"/>		
Mardi 8	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 9	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 10	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 11	<input type="checkbox"/>		
FERIE			
Lundi 14			
Mardi 15	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 16	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 17	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 18	<input type="checkbox"/>		
FERIE			
Lundi 21	<input type="checkbox"/>		
Mardi 22	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 23	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 24	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 25	<input type="checkbox"/>		
FERIE			
Lundi 28	<input type="checkbox"/>		
Mardi 29	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 30	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 31	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 01/08	<input type="checkbox"/>		

Ouverture
sous réserve
de 30 inscrits
minimum à la
date limite
d'inscription

AOÛT Accueil à CERCOTTES	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 4	<input type="checkbox"/>		
Mardi 5	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 6	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 7	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 8	<input type="checkbox"/>		
FERIE			
Lundi 11	<input type="checkbox"/>		
Mardi 12	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 13	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 14	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 15			
FERIE			
Lundi 18	<input type="checkbox"/>		
Mardi 19	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 20	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 21	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 22	<input type="checkbox"/>		
FERIE			
Lundi 25	<input type="checkbox"/>		
Mardi 26	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 27	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 28	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 29	<input type="checkbox"/>		

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU papier uniquement



A Le Signature :



► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Huêtère.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	Accueil de Loisirs de Juillet Ecole Olympe de Gouge Esplanade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/> Accueil de Loisirs d'Août Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 Les rendez-vous ! Le 4 Juin 2025 : <u>Réunion d'informations</u> à 18h00 à la Gidy Le 09 Juin : <u>Date limite d'inscription</u>
---	--	---

► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).

* La **date limite d'inscription est fixée au 09 juin 2025**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.

* Les inscriptions se font à la semaine (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2025	Tarif journée Commune (habitants de Huêtère)	Tarif journée hors commune
Tranche 1 : de 0 à 260	3,97 €	19,67 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,37 €	21,17 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,87 €	22,67 €
Tranche 4 : 461 à 560	8,37 €	24,17 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,67 €	25,47 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,87 €	26,47 €
Tranche 7 : 851 à 1100	12,27 €	28,97 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	15,47 €	30,97 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	17,47 €	33,47 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	18,47 €	35,47 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	19,47 €	35,47 €
Tranche 12 : 1801 et +	20,47 €	35,47 €

➔ Prise en charge financière par la mairie de Huêtère à hauteur de **15 jours par enfant**. Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.
 En cas de non présentation du justificatif QF 2025 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2025)

► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

☞ Par chèques

(à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

☞ Par carte bancaire

Pa☞ chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

► Annulation :

* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
 Absence sur la journée complète +
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs

* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret